

**ELECTION du 5 mars 2019**

**CONSEIL DE L'IUT**

n° 20/2019

**PROCES-VERBAL DE PROCLAMATION DES RESULTATS**

**Collège des ETUDIANTES et ETUDIANTS**

VU le code de l'éducation et notamment ses articles L.719-1 et L.719-2, et D.719-1 et suivants,  
VU les statuts de l'Université Nice Sophia Antipolis,  
VU le règlement intérieur de l'Université,  
VU les procès-verbaux de scrutin du 05/03/2019,

PROCLAME ELU·E·S à la date du

**7 MAR. 2019**

En qualité de membre du Conseil de l'IUT

Nombre de sièges à pourvoir : 2 titulaires + 2 suppléants

**TITULAIRES :**

M. COUTIN Louis  
M. AFRICANO Michel

**SUPPLEANTES :**

Mme BRIGNONE Mathilde  
Mme BINTI MOHD RAMLI Nur Aqilah

**LISTE :**

CS  
IUT in progress

Nice, le **7 MAR. 2019**  
Le Président de l'Université  
Nice-Sophia Antipolis



Pr. Emmanuel TRIC



P.S. : En application des dispositions du code de l'éducation, les parties souhaitant se pourvoir contre la présente décision devront saisir la Commission de contrôle des opérations électorales au plus tard le 5<sup>ème</sup> jour suivant la proclamation des résultats et le Tribunal Administratif de Nice au plus tard le 6<sup>ème</sup> jour suivant la décision de la Commission de Contrôle des opérations électorales.